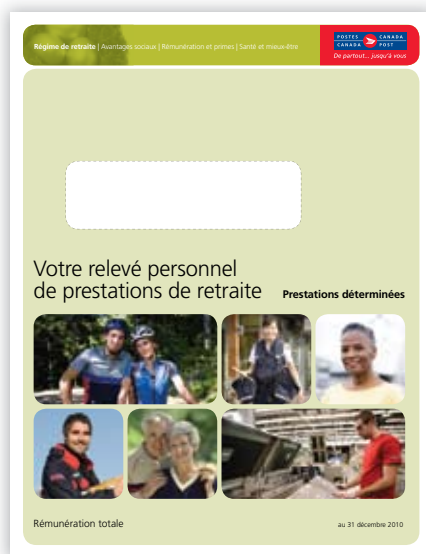


# PARLONS Régime de retraite Prestations déterminées



## Votre relevé personnel de prestations de retraite

Votre relevé vous a été posté en avril 2011. Nous vous invitons à l'examiner attentivement, car il contient des renseignements utiles sur le Régime et les prestations de retraite que vous avez accumulées en date du 31 décembre 2010.

Si vous n'avez pas reçu votre relevé ou si vous y relevez des erreurs ou des omissions, veuillez en aviser le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265).

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels concernant votre relevé personnel de prestations de retraite en consultant le site [retraite scp.com](http://retraite scp.com) et en sélectionnant « Votre relevé personnel de prestations de retraite » dans la case des liens rapides pour accéder au guide et à la foire aux questions (FAQ).

## Régime de retraite de Postes Canada – Rapport annuel 2010

Consultez le rapport intitulé *Régime de retraite de Postes Canada – Rapport annuel 2010* qui vous a été posté en mai dernier et qui est également disponible sur le site [retraite scp.com](http://retraite scp.com) sous la rubrique « Formulaires et publications ».

Ce rapport contient des messages importants du président du Conseil d'administration et du président-directeur général de Postes Canada. Vous y trouverez des renseignements essentiels sur les résultats de nos placements, les états financiers vérifiés, ainsi que des statistiques intéressantes au sujet des participants au Régime, y compris ce qui suit :

- Le Régime a terminé l'année 2010 avec un total de 15,376 milliards de dollars en actif net disponible pour le service des prestations, soit une augmentation de 1,8 milliard de dollars par rapport à 2009.
- Le Régime a affiché un taux de rendement de 10,4 % en 2010. Malgré ce solide rendement, le Régime, comme beaucoup d'autres régimes de retraite, fait face à une insuffisance de capitalisation causée par le ralentissement économique mondial de 2008 et des taux d'intérêt exceptionnellement bas. À la fin de l'année 2010, le Régime affichait un déficit, tant sur le plan de la solvabilité que sur celui de la continuité. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit et s'engage pleinement à respecter ses obligations à l'égard des participants au Régime. *voir la suite à la page suivante*



### Restrictions

La mention Régime dans la section « Parlons régime de retraite » désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette section, veuillez consulter le site [retraite scp.com](http://retraite scp.com). Vous trouverez également des précisions dans Votre relevé personnel de prestations de retraite et dans Votre livret d'information.

**Régime de retraite de Postes Canada –  
Rapport annuel 2010**  
suite de la page précédente

	Nombre de participants			
	2010	2009	Changement	
Participants actifs	59 817	61 755	-1 938	-3,1 %
Pensionnés (retraités et survivants)	20 330	17 269	3 061	17,7 %
Titulaires d'une pension différée et bénéficiaires	1 826	1 622	204	12,6 %
<b>Total</b>	<b>81 973</b>	<b>80 646</b>	<b>1 327</b>	<b>1,6 %</b>

Pour 2010 : L'âge moyen des participants actifs est de 48,3 ans (48,1 ans en 2009) et l'âge moyen des retraités est de 62,3 ans (62,0 ans en 2009).



## Vous changez d'adresse?

Effectuer votre changement d'adresse vous garantira de recevoir les messages importants envoyés par le Service des pensions, y compris Votre relevé personnel de prestations de retraite.

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse par le biais du Libre-service pour les employés (LSE) ou en communiquant avec votre chef d'équipe/superviseur, si vous n'avez pas accès au LSE. Des questions? Veuillez consulter le site d'AccèsRH sous la rubrique « Vous à Postes Canada », sur Intraposte, ou composez le 1 877 807-9090.

## Mythes et réalités

Les renseignements suivants vous permettront de mieux comprendre certains des mythes les plus répandus au sujet du Régime et de faire la lumière sur ses réalités.

### MYTHE

Je peux prendre ma retraite au moyen d'une pension non réduite lorsque j'atteins 85 « points » (c.-à-d. âge + service = 85).

### RÉALITÉ

Dans le cadre du Régime, vous êtes admissible à une pension non réduite :

- à l'âge de 60 ans, si vous avez deux années ou plus de service admissible ou de participation au Régime;
- ou
- à l'âge de 55 ans, si vous comptez 30 années ou plus de service admissible.

### MYTHE

Si je prends un congé non payé de Postes Canada pour travailler au gouvernement fédéral, je peux cotiser pour mon congé non payé et pour le régime de pension du gouvernement fédéral pour la même période.

### RÉALITÉ

La Loi de l'impôt sur le revenu interdit à une personne de cotiser pour des congés non payés de Postes Canada et de cotiser pour le régime de retraite d'un employeur lié, pour la même période. Parmi les employeurs liés, on compte le gouvernement fédéral, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et les sociétés d'État.

Si vous commencez à cotiser pour un employeur lié, communiquez avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 pour obtenir le formulaire intitulé « Demande d'exclusion d'une période de congé non payé » (formulaire 6030). En remplissant ce formulaire, vous vous assurez de ne pas cotiser pour vos congés non payés et de ne pas recevoir de facteur d'équivalence qui vous obligerait à en faire la déclaration dans votre déclaration de revenus.

## Conjoncture du marché

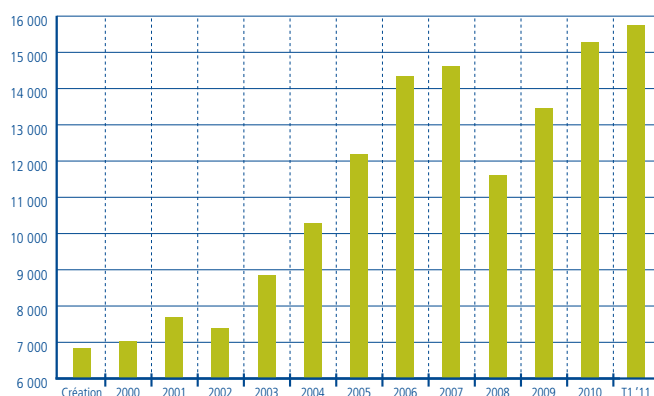
Au cours du premier trimestre de 2011, les marchés des actions ont connu une hausse grâce à la reprise continue de l'économie. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 5,6 %. En ce qui a trait au dollar canadien, l'indice S&P 500 aux États-Unis a augmenté de 3,7 %, et l'indice EAEO a connu une hausse de 1,2 %. L'indice DEX Obligataire Universel a diminué de 0,3 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêts à un niveau stable de 1,0 %. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
		JANV. - MARS (%)	ANNÉE (%)	ANNÉE (%)	ANNÉE (%)	ANNÉE (%)	ANNÉE (%)	ANNÉE (%)
<b>Revenu fixe</b>								
Encaisse et placements à court terme	206,8	0,3	1,0	1,7	3,0	3,2	4,1	2,7
Obligations	5 048,6	0,1	7,7	8,7	3,7	3,5	2,4	8,6
<b>Actions</b>								
Actions canadiennes	4 573,0	4,6	15,2	33,0	-32,0	9,0	18,9	25,2
Actions américaines	3 144,0	4,4	9,5	9,9	-21,6	-10,7	16,9	3,4
Actions internationales	2 058,9	1,2	4,0	16,3	-37,4	-5,1	28,4	13,2
Biens immobiliers et infrastructure	711,0	1,8	15,1	-9,1	-1,5	16,8	24,8	17,2
<b>Total du Régime de pension agréé</b>	<b>15 742,3</b>	<b>2,55</b>	<b>10,38</b>	<b>16,19</b>	<b>-19,27</b>	<b>2,09</b>	<b>14,25</b>	<b>13,73</b>
<b>Indice de référence</b>		<b>2,34</b>	<b>9,85</b>	<b>15,79</b>	<b>-17,58</b>	<b>0,91</b>	<b>12,98</b>	<b>11,17</b>

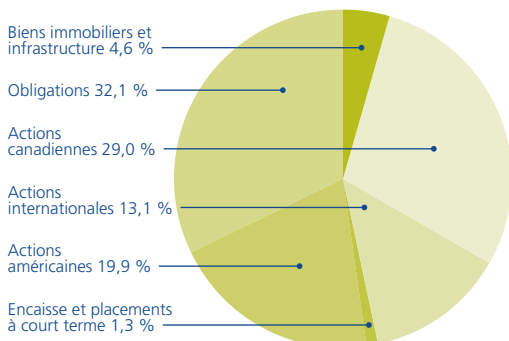
## Points saillants des placements

- Pour le premier trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à 2,55 % par rapport à l'indice de référence de 2,34 %. Jusqu'à présent, le rendement de la caisse de retraite est de 2,55 % par rapport à l'indice de référence de 2,34 %.
- Au 31 mars 2011, la caisse avait un actif de 15 742,3 millions de dollars.
- Le Régime a eu des rentrées nettes de 84,4 millions de dollars au cours du premier trimestre, dont 106,1 millions de dollars en paiements de solvabilité spéciaux. Nous avons réduit les actions canadiennes de 25 millions de dollars, notre compte de couverture de change de 38,3 millions de dollars et l'encaisse et les placements à court terme de 14,8 millions de dollars. Pendant le trimestre, nous avons affecté 50 millions de dollars à des actions américaines, 25 millions de dollars à des actions internationales, 35,6 millions de dollars aux biens immobiliers, 41,3 millions de dollars à l'infrastructure et 8,3 millions de dollars aux fonds d'investissement privés.

En millions de dollars



### COMPOSITION DE L'ACTIF



## Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 mars 2011, 66,6 % de l'actif ont été affectés à des actions, à des biens immobiliers et à l'infrastructure, ce qui dépasse la composition de l'actif visée (62,5 %). Les actions canadiennes représentaient 29,0 % du total, les actions américaines, 19,9 %, les actions internationales, 13,1 % et les biens immobiliers et l'infrastructure, 4,6 %.
- Un pourcentage de l'actif de 33,4 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,0 % d'obligations à rendement réel, 25,1 % d'obligations et 1,3 % d'encaisse et de placements à court terme.

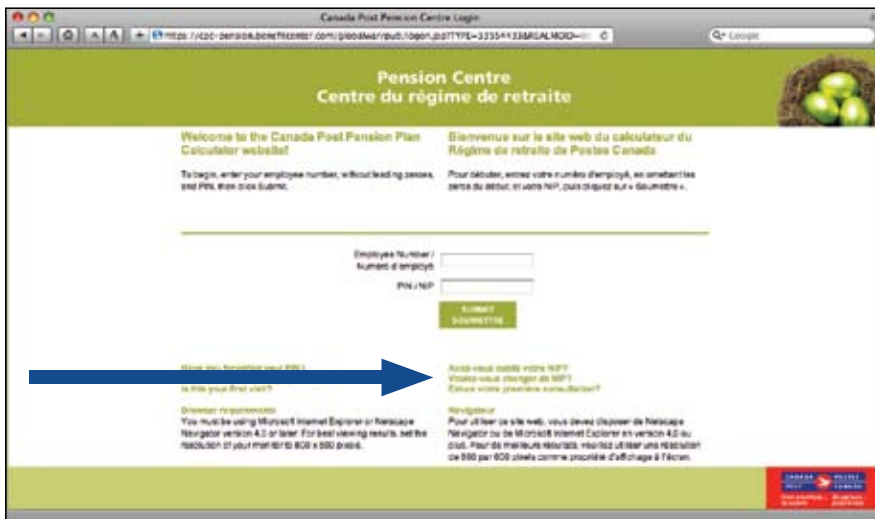
# Vos questions

## Q. COMMENT PUIS-JE OBTENIR UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL (NIP) POUR ACCÉDER À LA CALCULATRICE DU SITE RETRAITSCP.COM?

### R. VOUS AVEZ DEUX OPTIONS :

#### 1. Visitez le site retraitescp.com.

- Dans la case des liens rapides, sélectionnez « Calculer ma pension ».
- Sur la page « Bienvenue sur le site web du calculateur du Régime de retraite de Postes Canada », sélectionnez « Avez-vous oublié votre NIP? » en dessous du bouton « Soumettre ».



- Inscrivez votre numéro d'employé (sans les zéros du début) et les deux mots du test d'évaluation (appelé un test Captcha) qui s'afficheront sur votre écran; sélectionnez le bouton « Continuer ».



- Le système vous posera une question « Aide – NIP oublié » et à laquelle vous avez répondu la première fois que vous avez accédé à la calculatrice. Si vous avez oublié votre réponse, veuillez passer à l'option 2.
- Le système vous fournira un NIP temporaire (sensible à la casse) et des directives sur la façon de le modifier avant de passer à la calculatrice.

#### 2. Par téléphone

Veuillez appeler le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265), qui vous postera votre nouveau NIP.

# Modifications importantes au régime de retraite

Le Régime est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

En octobre 2009, le gouvernement du Canada annonça son intention de procéder à une réforme de la législation fédérale relative aux régimes de retraite. Le résultat de cette réforme exige que certaines dispositions de notre Régime soient modifiées.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les changements principaux au Régime touchent :

- l'acquisition immédiate aux prestations de retraite, et
- les prestations de survivant pour décès avant la retraite.

Les détails de ces modifications seront communiqués dans le prochain bulletin *Parlons régime de retraite* et [retraitescp.com](http://retraitescp.com) sera mis à jour.

# Augmentation des membres du CCP

Le nombre de membres du Conseil consultatif des pensions (CCP) va augmenter. Un deuxième poste élu visant à représenter les participants retraités du Régime a été approuvé pour veiller à la bonne représentation du nombre toujours croissant de retraités.

**Nous apprécions vos commentaires. Veuillez nous les envoyer, ainsi que toutes suggestions sur les sujets que vous aimeriez voir abordés, à l'adresse suivante :**

SERVICE DES PENSIONS  
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320  
OTTAWA ON K1A 0B1  
Courriel : [pension.services@postescanada.ca](mailto:pension.services@postescanada.ca)